



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE DE KAYSERSBERG

PROCES-VERBAL de la réunion du Conseil de Communauté du 19 juin 2014 à Kaisersberg

Sous la présidence de Monsieur Jean-Marie, la séance est ouverte à 17h30.

Présents :

M. Jean-Marie MULLER, Président et représentant de la commune de Lapoutroie
M. Patrick REINSTETTEL, Vice-président et représentant de la commune d'Ammerschwihr
M. Jean-Louis BARLIER, représentant de la commune de Fréland
Mme Martine THOMANN, Vice-présidente et représentante de la commune de Fréland
Mme Nicole TISSERAND, représentante de la commune de Katzenthal
M. Jean-Jacques GRANDJEAN, représentant de la commune de Katzenthal
M. Henri STOLL, Vice-président et représentant de la commune de Kaisersberg
Mme Françoise GRASS, représentante de la commune de Kaisersberg
M. Benoît KUSTER, Vice-président et représentant de la commune de Kaisersberg
M. Joseph FRITSCH, représentant de la commune de Kientzheim
M. Bernard RUFFIO, Vice-président et représentant de la commune de Labaroche
Mme Catherine OLRy, représentante de la commune de Labaroche
Mme Aurore PETITDEMANGE, représentante de la commune de Lapoutroie
M. Jean-François BOTTINELLI, représentant de la commune du Bonhomme
M. Jean-Luc ANCEL, représentant de la commune du Bonhomme
M. Guy JACQUEY, Vice-président et représentant de la commune d'Orbey
Mme Rose-Blanche DUPONT, représentante de la commune d'Orbey
Mme Chantal OLRy, représentante de la commune d'Orbey
M. Rémi MAIRE, représentant de la commune d'Orbey
Mme Agnès CASTELLI représentante de la commune de Sigolsheim

Absents représentés :

Mme Lucie PONGRATZ-GLEIZES, représentante de la commune d'Ammerschwihr
Procuration donnée à M. Patrick REINSTETTEL
Mme Martine SCHWARTZ, représentant de la commune de Kientzheim
Procuration donnée à M. Joseph FRITSCH

Absents excusés non représentés :

M. Alain THURLINGS, représentant de la commune de Kaisersberg
M. Thierry SPEITEL-GOTZ, représentant de la commune de Sigolsheim

Absents non excusés : néant

Invités présents :

Mme Christine SCHRAMM, Directrice Générale de la CCVK
M. Yannick GERIG, Agent de Développement de la CCVK
M. Pascal SENN, Responsable technique de la CCVK
M. Thomas MARION, Responsable « assainissement » de la CCVK

Invités excusés :

Mme Françoise BOOG, Sénatrice
M. Jean-Louis CHRIST, Député
M. Vincent BOUVIER, Préfet du Haut-Rhin
M. Julien LE GOFF, Sous-préfet du Haut-Rhin
Mme Agnès REINSTETTEL, Secrétaire Générale de la Sous-préfecture
M. Jean-Jacques SERVET, Principal du collège de Kaysersberg
M. Jean-Luc HENNEKE, Principal du collège d'Orbey
Mme Valérie BRONNER, Agent de Développement de la CCVK
M. Éric LEMPEREUR, Agent de Développement de la CCVK
Mme Lucie CAPELLE, Conseillère « Energie » de la CCVK
Mme Marie RAJOELISON, Chargée de mission biodéchets
M. Rémi ARAGON, Directeur de l'Espace Nautique de Kaysersberg

Secrétaire de séance :

Mme Christine SCHRAMM, Directrice Générale.

Signature du Secrétaire de séance

Publicité :

La séance a fait l'objet des mesures de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales :

- Convocation des membres titulaires le 12 Juin 2014
- Publication par voie de presse locale

Ordre du jour :**N°090/2014-AG : Approbation des Conseillers Communautaires pour la modification de l'ordre du jour****1. N°069/2014-AG : Approbation du compte-rendu** du Conseil Communautaire du 15 mai 2014**2. Finances**2.1 **N° 070/2014-FI** : Décision modificative au budget « FLLBO »2.2 **N° 071/2014-FI** : Admissions en non-valeur pour le service « Ordures ménagères »2.3 **N° 072/2014-FI** : Rénovation énergétique des bâtiments : paiement des frais liés au voyage d'études DORÉMI des 11 et 12 juin 20142.4 **N° 073/2014-FI** : Autorisation de versement d'indemnités au Percepteur de Kaysersberg**3. Administration Générale**

3.1 Délégations de Service Public (DSP) : commissions de suivi et examen des rapports pour l'année 2013

3.1.1 **N° 074/2014-AG** : DSP « Petite Enfance - Jeunesse »3.1.2 **N° 075/2014-AG** : DSP « Golf Public d'Ammerschwihr/Trois-Epis »3.1.3 **N° 076/2014-AG** : DSP « Plateforme Filière Bois-Energie »3.2 **N° 077/2014-AG : Transports** : Navette des Crêtes 2014 - validation de la participation de la CCVK et approbation de l'annexe à la convention de partenariat 2013-20153.3 **N° 078/2014-AG** : Programme de sensibilisation et d'éducation à l'environnement sur le territoire de la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg : approbation de l'avenant n°2 à la convention signée avec le CPIE3.4 **N° 079/2014-AG** : Approbation et autorisation de signature des conventions de servitude avec ERDF3.5 **N° 080/2014-AG** : Autorisation générale et permanente de poursuites contentieuses par le comptable public3.6 **N° 081/2014-AG** : Désignation d'un deuxième représentant de la CCVK à siéger au Comité Directeur de l'Association des Maires du Haut-Rhin (AMHR)3.7 **N° 082/2014-AG** : Dématérialisation : Autorisation de passation du 1^{er} avenant à la convention de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité signée avec la Préfecture du Haut-Rhin3.8 **N° 083/2014-AG** : Droits à la formation des Elus3.9 **N° 087/2014-AG** : Modification de la décision n°037/2014-PR du 16/04/2014 portant sur la fixation des indemnités de fonction3.10 **N° 091/2014-AG** : Désignation de 2 représentants (1 titulaire et 1 suppléant) à siéger aux instances de l'association AMORCE - **Point ajouté**3.11 **N° 092/2014-AG** : Création et constitution des commissions intercommunales - **Point ajouté****4. Personnel**4.1 **N° 084/2014-PR** : Centre Nautique - création d'un poste saisonnier d'agent d'entretien4.2 **N° 085/2014-PR** : Service « Ordures ménagères » - création de 2 postes saisonniers d'agent de collecte4.3 **N° 086/2014-PR** : Création d'emplois dans le cadre d'avancements de grade**5. Ordures Ménagères**5.1 **N° 088/2014-OM** : Collecte des déchets d'amiante ciment – Demande de participation financière aux usagers et collectivités déposants5.2 **N° 093/2014-OM** : Proposition d'annulation de la décision n°092/2011-OM portant sur le choix du scénario d'optimisation du réseau de déchèteries (déchèterie unique à Kaysersberg) – **Point ajouté****6. N° 089/2014-CN : Centre nautique** - Approbation du règlement intérieur – **Point reporté****7. Délégations au Président** – Compte-rendu des travaux et des attributions exercés par délégation

7.1 Marchés et avenants - Liste des marchés conclus en 2014

8. Informations et divers

8.1 Rapports annuels sur le prix et la qualité des services assainissement (SPANC, AKKS et FLLBO) et Ordures Ménagères

8.2 Communications sur les syndicats auxquels adhère la CCVK

8.2.1 Syndicat Mixte pour l'Aménagement du site du Lac Blanc : Election du Président et de ses Vice-présidents

8.2.2 Syndicat Mixte Montagne Vignoble & Ried : Election du Président

8.3 Communications sur le calendrier du projet de territoire

8.4 Lancement de l'opération « levé et numérisation des réseaux »

Le Président constate que les conditions de quorum sont remplies et informe l'assemblée que 2 procurations ont été données, à savoir :

- Mme Martine SCHWARTZ a donné procuration à M. Joseph FRITSCH et
- Mme Lucie PONGRATZ-GLEIZES a donné procuration à M. Patrick REINSTETTEL pour voter en leur place et nom lors de cette séance.

Le Président poursuit en demandant l'approbation des Conseillers Communautaires pour la modification de l'ordre du jour (N° 090/2014-AG), à savoir :

- l'ajout des points suivants :
 - * N° 091/2014-AG : Désignation de 2 représentants (1 titulaire et 1 suppléant) à siéger aux instances de l'association AMORCE
 - * N° 092/2014-AG : Création et constitution des commissions intercommunales
- Ces points seront traités lors des points relatifs à l' « Administration Générale ».
- * N° 093/2014-OM : Proposition d'annulation de la décision n°092/2011-OM portant sur le choix du scénario d'optimisation du réseau de déchèteries (déchèterie unique à Kaysersberg) – Traité lors des points relatifs aux « Ordures Ménagères ».
- le retrait du point suivant :
 - * N° 089/2014-CN : Centre nautique - Approbation du règlement intérieur

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration, la modification de l'ordre du jour comme détaillé ci-dessus.

Il poursuit avec les points mis à l'ordre du jour.

1. N°069/2014-AG : Approbation du compte-rendu du Conseil Communautaire du 15 mai 2014 (Cf. annexe 1)

Le compte-rendu a été publié sur le site Internet de la CCVK au lien suivant :

<http://www.cc-kaysersberg.fr/connaitre/conseil-de-communaute.htm>

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration, le procès-verbal du 15 mai 2014, sans réserve ni observation.

Le Président propose à l'assemblée de commencer par les points relatifs à l'Administration Générale (prévus initialement en point n°3) et notamment par la création et la constitution des commissions intercommunales puis de poursuivre par les points financiers. Les conseillers auront ainsi le temps de la séance pour s'inscrire aux commissions désirées.

Arrivées de Mme Chantal OLRVY et de M. Jean-Louis BARLIER.

3. Administration Générale

- 3.11 N° 092/2014-AG : Création et constitution des commissions intercommunales (Cf. annexe 14)

Le Conseil Communautaire peut former, au cours de chaque séance, des commissions et groupes de travail chargés d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Les Commissions jouent un rôle dans l'élaboration des projets et des actions de la CCVK. Elles n'ont aucun pouvoir décisionnel, mais assurent un rôle consultatif et sont forces de proposition pour le Conseil Communautaire.

Comme par le passé, il est proposé que les commissions de la CCVK soient composées de conseillers municipaux, en plus des conseillers communautaires, mais à raison d'un membre titulaire et d'un membre suppléant par commune. Des personnes extérieures *es qualité* pourront être invitées ponctuellement et expressément à participer aux travaux des commissions, dès lors que cela s'avèrera nécessaire.

Le Conseil Communautaire décide :

- **de créer** les commissions suivantes :

- Commission « Déchets »
- Commission « Environnement & Agriculture »
- Commission « Assainissement »
- Commission « Culture »
- Commission « Solidarité »
- Commission « Affaires Scolaires »
- Commission « Déplacements »
- Commission « Economie »
- Commission « Tourisme »
- Commission « Espace Nautique »
- Commission « Bâtiments »
- Commission « Rénovation énergétique »
- Commission « Maitrise de la demande en énergie & Energies renouvelables »
- Groupe de Travail « Pistes Cyclables Vignoble »
- Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées (CIAPH)

- **de permettre** une participation des conseillers municipaux à raison d'un titulaire et d'un suppléant par commune, conformément à l'article L 5211-40-1 du CGCT, pour chaque commission.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.

Il est précisé que les membres titulaires de la commission Rénovation énergétique ont d'ores et déjà été désignés.

Il est également précisé que la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées (CIAPH) créée par la loi n° 2005-102 du 11 février 2005, est obligatoire pour les EPCI de plus de 5 000 habitants, compétents en matière de transports ou d'aménagement de l'espace.

Elle est composée notamment de représentants élus de l'EPCI ou des communes, d'associations d'usagers et d'associations représentant les personnes handicapées et est présidée par le Président de l'EPCI (article L 2143-3 du CGCT).

Cette commission dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports. Elle établit un rapport annuel présenté en

Conseil Communautaire et fait toute proposition utile de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

Il est également précisé que M. Jean-Marie MULLER est Président de droit de chaque commission intercommunale.

Le Président propose qu'il y ait au moins 3 Conseillers Communautaires par commission et que l'élection des membres se fasse à main levée.

Chaque Conseiller Communautaire est invité, en séance, à s'inscrire dans la ou les commissions auxquelles il souhaite participer (*Cf. liste en annexe 14*).

Pour information, la date de la première réunion des Commissions « Culture » et « Déplacements » a d'ores et déjà été bloquée. Il s'agit du 8 juillet pour la « Culture » et du 9 juillet pour les « Déplacements ». Il ne faut donc pas que les conseillers municipaux tardent à s'inscrire s'ils souhaitent participer à ces commissions.

Arrivée de M. Rémi MAIRE.

3.1 Délégations de Service Public (DSP) : commissions de suivi et examen des rapports pour l'année 2013

3.1.1 N° 074/2014-AG : DSP « Petite Enfance - Jeunesse » (*Cf. annexe 2*)

Par délibération du 1^{er} décembre 2011, le Conseil Communautaire a approuvé la convention de Délégation de Service Public avec l'association « Les Enfants de la Vallée » pour la gestion des compétences « Petite Enfance et Jeunesse ».

Un rapport écrit d'exploitation est remis par le délégataire au délégant (Article L1411-3 CGCT) au cours du premier semestre de l'année suivant l'année faisant l'objet du rapport annuel et au plus tard en date du 1^{er} juin N+1.

En application des articles L1411-13 et L1411-17 du CGCT, le rapport sera mis à disposition du public, sur place mais également par voie d'affichage au siège de la CCVK ainsi que dans les 10 communes membres.

Le rapport a été publié et est consultable par les Délégués sur notre site Intranet au lien suivant :

<http://www.cc-kaysersberg.fr/intranet/ordre-dujour.htm>

- Résumé des points essentiels du rapport :

Les 4 multi-accueils ont enregistré un taux d'occupation de 72,5% en 2013 (69,5% en 2012). Ce chiffre correspond à une moyenne mensuelle de 126 enfants en accueil régulier et 49 enfants en accueil occasionnel. A noter que les structures atteignent chaque année les taux d'occupation maximum entre avril et septembre.

Fin d'année 2013, il y avait 90 assistantes maternelles agréées sur la Vallée de Kaysersberg dont 72 en activité.

Le Service Jeunesse a connu une nouvelle augmentation de la fréquentation des animations proposées : 83% de taux d'occupation pour les animations été 2013.

Le Conseil Communautaire certifie, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration, avoir pris acte et examiné le rapport de Délégation de Service Public « Petite Enfance – Jeunesse » pour l'année 2013.

Mme TISSERAND indique qu'il manque une assistante maternelle à KATZENTHAL.

3.1.2 N° 075/2014-AG : DSP « Golf Public d'Ammerschwihr/Trois-Epis »
(Cf. annexe 3)

Par délibération du 30 mars 2007, le Conseil Communautaire a approuvé la convention de Délégation de Service Public avec la société CEGIP pour la gestion du Golf Public d'Ammerschwihr Trois-Épis.

La convention prévoit que le délégataire doit présenter au délégant, au plus tard au 15 mai de chaque année, un rapport de délégation.

En application des articles L1411-13 et L1411-17 du CGCT, le rapport sera mis à disposition du public, sur place mais également par voie d'affichage au siège de la CCVK ainsi que dans les 10 communes membres.

Le rapport a été publié et est consultable par les Délégués sur notre site Intranet au lien suivant :

<http://www.cc-kaysersberg.fr/intranet/ordre-dujour.htm>

- Résumé des points essentiels du rapport :

En 2013, le chiffre d'affaire du Golf Public d'Ammerschwihr est marqué par une diminution de 3,2% due à une baisse significative des ventes de forfaits journaliers (green free et practice) mais aussi, dans une moindre mesure, des abonnements. Cette baisse est imputable aux mauvaises conditions météo (pluie et froid) de début et de fin d'année.

Avec une fréquentation moyenne annuelle de 27 000 à 30 000 passages, le Golf public d'Ammerschwihr se place en 5^{ème} position des sites les plus visités de la vallée.

Le Conseil Communautaire certifie, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration, avoir pris acte et examiné le rapport de DSP « Golf Public d'Ammerschwihr Trois-Épis » pour l'année 2013.

3.1.3 N° 076/2014-AG : DSP « Plateforme Filière Bois-Energie »
(Cf. annexe 4)

Par délibération du 30 juillet 2008, le Conseil de Communauté a approuvé la convention de Délégation de Service Public avec l'association l'Âtre de la Vallée pour la gestion de la plate-forme filière Bois-Énergie.

La convention prévoit que le délégataire doit présenter un rapport de délégation au délégant.

En application des articles L1411-13 et L1411-17 du CGCT, le rapport sera mis à disposition du public, sur place mais également par voie d'affichage au siège de la CCVK ainsi que dans les 10 communes membres.

Le rapport a été publié et est consultable par les Délégués sur notre site Intranet au lien suivant :

<http://www.cc-kaysersberg.fr/intranet/ordre-dujour.htm>

- Résumé des points essentiels du rapport :
 - En l'état actuel de la demande, les approvisionnements en bois contractualisés via l'ONF sont suffisants.
 - Les ventes ont baissé de 6006 MWh en 2012 à 5324 MWh en 2013.
 - Cette baisse est pour l'instant compensée dans le chiffre d'affaire par une hausse des activités annexes à la DSP : prestations de services proposées notamment aux communes (espaces verts, traiteur cocktail).
 - Le chiffre d'affaire de l'activité principale de « production de plaquettes bois » et de l'activité « espace verts » s'élève à 465 780 euros en 2013, soit 95 % du chiffre d'affaire total. Le résultat s'établit à 53 329 euros.
 - L'Atre de la Vallée compte désormais 24 employés en équivalent temps plein, dont 19 travailleurs handicapés.
 - Le prix maximum des plaquettes bois pour les collectivités publiques de la vallée est de 31.35 euros HT/MWh (+2% sur 1 an, conformément à la formule d'indexation).
 - la redevance perçue par la CCVK s'élève à 23 853 euros.

Le Conseil Communautaire certifie, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration, avoir pris acte et examiné le rapport de DSP « Plateforme Filière Bois-Energie » pour l'année 2013.

Le Président précise que toutes les communes ne s'approvisionnent pas auprès de la plateforme et que si cela était le cas, le prix des plaquettes pourrait être plus faible. Il ajoute, qu'il partage la satisfaction, avec le Directeur de l'Atre de la Vallée, M. BOURCART, de donner du travail à des adultes handicapés.

M. JACQUEY précise qu'un foyer est en cours de construction à Beubois, pour partie dans l'ancien bâtiment du comité d'entreprise du Crédit Lyonnais, pour un montant de 2,5 millions d'euros afin de loger les travailleurs handicapés. Ce projet comprendra, outre des chambres, un espace de spectacle et des salles d'activités.

3.2 N° 077/2014-AG : Transports : Navette des Crêtes 2014 - validation de la participation de la CCVK et approbation de l'annexe à la convention de partenariat 2013-2015 (Cf. annexe 5)

En 2013, l'ensemble des partenaires du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges (Régions, Départements, Commissariat du Massif) a souhaité remettre en place la navette des crêtes sous une nouvelle formule, impliquant l'ensemble des territoires (communautés de communes & offices de tourisme du territoire ainsi que villes et agglomérations-portes) visant à :

- conforter un dispositif de transport en commun touristique interdépartemental pour une période de 3 ans (2013-2014-2015) ;
- établir une offre de loisirs afférente pour promouvoir les patrimoines naturels et culturels des hautes Vosges ainsi que ses infrastructures touristiques et de loisirs ;
- préparer le contenu d'un Pass « Massif des Vosges » visant à l'autonomie financière du dispositif à partir de 2016.

Pour la première saison (été 2013), le nouveau dispositif expérimental proposait une desserte de la Grande Crête les dimanches et jours fériés entre le Vieil Armand et le col des Bagenelles, avec des liaisons (1 A/R) vers la crête depuis toutes les vallées, ainsi qu'une desserte du Ballon d'Alsace.

La Vallée de Kaysersberg bénéficiait ainsi de 2 liaisons :

- Colmar – Lac Blanc 1200, avec des arrêts à Ammerschwihr, Kaysersberg, Hachimette et Orbey
- Ste Marie aux Mines – Lac Blanc 1200, avec un arrêt au Bonhomme village.

Une troisième liaison desservait également la station du Lac Blanc depuis St Dié et la vallée de la haute Meurthe.

Une convention tripartite définit les modalités de fonctionnement et de partenariat du dispositif pour la période 2013-2015. Le transport est assuré sous maîtrise d'ouvrage du PNRBV et des Conseils Généraux compétents, avec participation financière de l'Etat, des CG et des territoires concernés selon une clé de répartition solidaire.

La communication, la signalisation et l'équipement en porte-vélos des véhicules sont assurés sous maîtrise d'ouvrage du PNRBV et cofinancés par l'Etat et les Régions.

L'expérimentation menée au cours de la saison 2013 montre un bilan satisfaisant :

- 1881 voyages sur les liaisons (moyenne : 17 personnes / liaison)
- 4672 voyages sur la crête (14 personnes / navette)
- la Station du Lac Blanc était la 1^{ère} destination sur la crête (35% de la fréquentation des liaisons soit 657 voyages) et la liaison Colmar – Lac Blanc (traversant la vallée de Kaysersberg) était la plus fréquentée (458 voyages).

Fort de ce bilan, il est proposé de reconduire le dispositif en 2014 avec les améliorations et modifications suivantes :

- fonctionnement les dimanches et jours fériés du 16 juillet au 24 août ;
- expérimentation de 3 mercredis test (16, 30 juillet et 6 août) ;
- offre touristique de balades intégrant pleinement le transport ;
- proposition d'un « PASS navette » par les offices de tourisme incluant des offres promotionnelles, ...

Le plan de financement prévisionnel 2014 est estimé à 114 862 € TTC (72% transport + 28% communication) dont 5 050 € de participation pour la CCVK.

Le Conseil Communautaire :

- **valide** la participation de la CCVK au dispositif « navette des crêtes » 2014 pour un montant de 5 050 € ;
- **approuve** l'annexe à la convention de partenariat 2013-2015 : modalités financières – saison 2014 ;
- **autorise** le Président ou son représentant à signer ladite annexe financière à la convention précitée et tout document se rapportant à cette affaire ;
- **donne délégation** au Président pour signer tout avenant éventuel à la convention et aux annexes précitées.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.

3.3 **N° 078/2014-AG** : Programme de sensibilisation et d'éducation à l'environnement sur le territoire de la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg : approbation de l'avenant n°2 à la convention signée avec le CPIE (Cf. annexe 6)

Le Conseil Communautaire a approuvé, lors de sa séance du 31 mars 2011, la convention établie dans le cadre de la mise en place d'un programme pluriannuel de sensibilisation et d'éducation à l'environnement, passée avec le CPIE des Hautes-Vosges.

Ce document prévoit notamment les dispositions suivantes :

- mener des actions autour de plusieurs axes thématiques : déchets, énergie, eau, milieux naturels et paysages, transports et mobilité.
- le programme s'adresse aux élèves des écoles primaires, au jeune public en situation de loisirs, au grand public et à certains publics spécialisés (techniciens et élus).
- l'association s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires à la réalisation de ces actions : élaboration, organisation et planification des projets ; intervention des animateurs professionnels du CPIE et de ses partenaires ; utilisation d'outils et de supports pédagogiques adaptés.

Cette convention a été établie pour une durée allant jusqu'au terme de l'année scolaire 2014-2015.

Il est proposé d'autoriser le versement d'une subvention de l'ordre de 33 364 euros au CPIE (dont 5 000 euros sont inscrits au budget « OM »). Le reste à charge pour la CCVK serait de l'ordre de 22 000 euros, déduction faite de l'aide du Conseil Général du Haut-Rhin.

Un avenant intégrant ces éléments est établi.

Le Conseil Communautaire :

- **approuve** le versement d'une subvention d'un montant maximum de 33 364 euros pour 2014 dont 5 000 euros étant versés par le budget OM ;
- **autorise** le Président ou son représentant à signer l'avenant n°2 à la convention passée avec le CPIE ;
- **dit** que les sommes correspondantes sont inscrites au Budget 2014 des services « Administration Générale » et « Ordures Ménagères » ;
- **autorise** le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.

3.4 **N° 079/2014-AG** : Approbation et autorisation de signature des conventions de servitude avec ERDF (Cf. annexes 7 et 8)

Dans le cadre de la construction du terrain de tennis couvert à Hachimette, la CCVK, propriétaire des parcelles, doit autoriser ERDF à disposer du terrain pour faire passer des câbles et poser des coffrets.

Ces autorisations sont formalisées dans des conventions qui sont annexées.

Elles permettent la mise à disposition du terrain pour la pose d'un poste de transformation et autorise le passage de canalisations électriques souterraines.

Le Conseil Communautaire :

- **approuve** la convention de servitude à intervenir avec ERDF pour la mise à disposition d'un terrain pour la mise en place d'un poste de transformation ;
- **approuve** la convention de servitude à intervenir avec ERDF pour l'autorisation de passage de canalisations électriques souterraines ;
- **autorise** le Président ou son représentant à signer lesdites conventions ;
- **autorise** le Président ou son représentant à signer tout autre document et notamment tout avenant se rapportant à ces affaires.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.

3.5 **N° 080/2014-AG** : Autorisation générale et permanente de poursuites contentieuses par le comptable public

L'article L1617-5 du CGCT pose comme principe que chaque poursuite de débiteur d'une collectivité territoriale (ou EPCI) n'ayant pas acquitté sa dette envers celle-ci doit avoir l'accord préalable de l'ordonnateur de la collectivité.

Cependant, afin d'améliorer le recouvrement des recettes intercommunales, il est possible de donner une autorisation permanente au comptable public pour effectuer ces démarches sans demander systématiquement l'autorisation.

Le Conseil Communautaire :

- **donne au Trésorier de Kayzersberg**, l'autorisation générale et permanente d'engager toutes les poursuites qu'il jugera nécessaires pour le recouvrement des titres et rôles émis par la CCVK ;
- **autorise** le Président ou son représentant à engager toutes les démarches nécessaires et à signer les documents se rapportant au projet concerné.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.

3.6 **N° 081/2014-AG** : Désignation d'un deuxième représentant de la CCVK à siéger au Comité Directeur de l'Association des Maires du Haut-Rhin (AMHR)

Le Conseil Communautaire a désigné, lors de sa séance du 16 avril 2014, M. Patrick REINSTETTEL pour représenter la CCVK au Comité Directeur de l'Association des Maires du Haut-Rhin.

Cependant, lors de son Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 24 mai dernier, les statuts de l'association ont été modifiés et notamment le nombre de représentants intercommunaux à désigner.

Pour les Communautés ayant une population inférieure ou égale à 20 000 habitants, il est maintenant nécessaire **de désigner 2 représentants**. Nous devons donc procéder à la désignation d'un autre représentant.

Il est précisé que ce représentant doit avoir un statut de Maire, Adjoint, Président ou Vice-président de la Communauté.

Pour mémoire, l'association a pour objet :

↳ une mission d'information : bulletin mensuel, notes régulièrement rédigées sur des thèmes précis et d'actualité, réunions d'information régulières...

↳ une mission de formation : bénéficie de l'agrément pour assurer la formation des élus locaux organisée en fonction de la demande et des besoins immédiats

↳ un service personnalisé : répond aux demandes des communes sur tous les points de gestion communale et intercommunale, de conseil juridique ou de recherche de documents spécifiques

↳ une activité de partenariat : travaille en liaison étroite avec les services extérieurs intervenant dans la vie communale : Préfecture- Département- Région- Chambres consulaires- Associations....

Le Président est très souvent appelé à donner son avis sur des points en discussion concernant la vie communale ou intercommunale. Et il intervient également auprès des parlementaires pour relayer les demandes et les préoccupations des communes au niveau national

↳ une plateforme OMNIKLES : permet la consultation et la publication des marchés publics

Le Conseil Communautaire désigne, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration, M. Jean-Marie MULLER pour représenter la CCVK au Comité Directeur de l'association.

3.7 **N° 082/2014-AG** : Dématérialisation : Autorisation de passation du 1^{er} avenant à la convention de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité signée avec la Préfecture du Haut-Rhin

Depuis 2003, les collectivités territoriales ont la possibilité d'envoyer, par voie électronique, les actes soumis au contrôle de légalité grâce au programme ACTES (Aide au Contrôle de légalité dématérialisé).

Par délibération n° 2007/ AG-072 du 25 mai 2007, le Conseil Communautaire a approuvé le principe du recours à la dématérialisation ainsi que la convention liant la CCVK à la Préfecture du Haut-Rhin.

Le 27 juin 2013, cette délibération a été modifiée (décision n° 058/2013-AG) afin de changer de prestataire et intégrer l'envoi des actes budgétaires (non prévu à la convention initiale).

Le contrat avec ce prestataire arrivant à échéance et la CCVK ne souhaitant pas le reconduire, la CCVK procédera à la passation d'un avenant à la convention afin de pouvoir travailler avec un autre tiers de télétransmission.

La CCVK a décidé de retenir la société SRCI et son dispositif de télétransmission IXBUS.

Le Conseil Communautaire :

- **autorise** le Président à signer l'avenant à la convention de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité signée avec la Préfecture du Haut-Rhin ;
- **donne** délégation au Président ou son représentant pour signer tout autre avenant éventuel ou tout document se rapportant à cette affaire.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.

3.8 N° 083/2014-AG : Droits à la formation des Elus

Le Président informe les membres du Conseil Communautaire, qu'afin de garantir le bon exercice des fonctions d'élu local, la loi a instauré un droit à la formation de 18 jours par mandat au profit de chaque élu.

Dans les 3 mois du renouvellement de l'assemblée, une délibération doit déterminer les orientations de la formation et les crédits ouverts à ce titre. Ces crédits sont plafonnés à 20% du montant maximum des indemnités de fonction susceptibles d'être allouées aux élus (soit 15 740 euros).

Un tableau des actions suivies financées par la collectivité sera annexé au compte administratif et donne lieu à un débat annuel.

Sont pris en charge les frais d'enseignement (si l'organisme est agréé par le Ministère de l'intérieur), de déplacement et éventuellement de perte de revenus, dans les conditions prévues par la réglementation.

Pour information, les organismes agréés par le Ministère de l'intérieur en Alsace sont :

↳ Pour le Haut-Rhin :

- Association des maires du Haut-Rhin (AMHR) – 11 rue du 1er Cuirassiers - 68000 COLMAR - Tél. : 03.89.41.75.96 – www.amhr.fr

↳ Pour le Bas-Rhin :

- Ecole Nationale d'Administration (ENA) – 1, rue Sainte-Marguerite – 67080 STRASBOURG Cedex – Tél. : 03 88 21 45 82

- Ecole Nationale du Génie de l'Eau et de l'Environnement de Strasbourg (ENGEES) - 1, quai Koch – BP 61039 – 67070 Strasbourg Cedex – Tél. : 03 88 24 82 82 – Fax 03 88 37 04 97

- I.P.A.G. de l'Université de Strasbourg - 47 avenue de la Forêt noire – 67082 - STRASBOURG Cedex - Tél. : 03 88 41 77 49 - <http://www-ipag.u-strasbg.fr/> courriel : ipag@urs.u-strasbg.fr

Les thèmes pouvant être privilégiés sont (liste non exhaustive) :

- les fondamentaux de l'action publique locale ;
- la démocratie participative ;
- les formations en lien avec les délégations et/ou l'appartenance aux différentes commissions : ex : l'urbanisme, la fiscalité des EPCI, ... ;
- les formations favorisant l'efficacité personnelle (prise de parole, gestion des conflits,...) ;

Les élus en ont débattu.

Le Conseil Communautaire décide que :

- l'enveloppe maximale à allouer pour l'année 2014 sera de 10 000 euros ;

- les thématiques de formation à prioriser sont :

* les fondamentaux de l'action publique,

* l'urbanisme, et

* les finances intercommunales

- la catégorie d'élus prioritaire est les élus ayant reçu une délégation de fonctions.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.

3.9 **N° 087/2014-AG** : Modification de la décision n°037/2014-PR du 16/04/2014 portant sur la fixation des indemnités de fonction du Président et des Vice-présidents

La délibération du 16 avril 2014 prévoyait l'enveloppe indemnitaire et sa répartition.

Compte tenu du fait de la non délégation de fonctions au 4ème vice-président, il y a lieu de modifier la décision prise par le Conseil Communautaire.

Il est à souligner que l'enveloppe indemnitaire globale pourrait être égale à l'addition de l'indemnité (*maximale*) du Président (soit 48.75% de l'indice brut 1015) et du produit de 20.63% de l'indice brut 1015 par 6 Vice-présidents et non 5 comme annoncé lors de la séance du 16 avril 2014. Le président propose néanmoins de ne pas modifier l'enveloppe.

Compte tenu des délégations consenties par le Président, il y a donc lieu de modifier la décision en remplaçant le texte initial comme suit :

- de l'octroi d'une indemnité de fonction brute mensuelle au taux maximal, comme suit :

* 48.75% de l'indice brut de 1015 pour le Président,

* 17.19% de l'indice brut 1015 pour chacun des 6 Vice-présidents ;

Par

- de l'octroi d'une indemnité de fonction brute mensuelle au taux maximal, comme suit :

* **48.75% de l'indice brut de 1015 pour le Président,**

* **17.19% de l'indice brut 1015 pour les 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} Vice-président, disposant d'une délégation de fonctions du Président.**

Et de valider, en conséquence, le tableau suivant :

Statut	Taux d'indemnité attribué conditionné par l'exercice effectif des fonctions
Président	48.75 % de l'indice brut de 1015
1 ^{er} Vice-président	17.19 % de l'indice brut de 1015
2 nd Vice-président	17.19 % de l'indice brut de 1015
3 ^{ème} Vice-président	17.19 % de l'indice brut de 1015
4 ^{ème} Vice-président	0
5 ^{ème} Vice-président	17.19 % de l'indice brut de 1015
6 ^{ème} Vice-président	17.19 % de l'indice brut de 1015

Le Conseil Communautaire valide, par 17 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (Mme TISSERAND – MM. KUSTER, JACQUEY, GRANDJEAN et RUFFIO), la modification telle que décrite ci-dessus ainsi que le tableau de répartition des indemnités mentionné ci-dessus.

3.10 N° 091/2014-AG : Désignation de 2 représentants (1 titulaire et 1 suppléant) à siéger aux instances de l'association AMORCE

Objet de l'association :

Elle traite de toutes les questions en matière technique, juridique, économique, fiscale, de communication, de formation, de recherche,...qui concernent :

- les réseaux de distribution publique de chaleur et de froid,
- la gestion des déchets municipaux,
- la gestion territoriale de l'énergie,
- la lutte contre le changement climatique et la précarité énergétique, dans une perspective de développement durable.

Dans ses domaines d'intervention, l'association a pour missions :

- d'assurer les échanges d'information entre ses membres,
- de les aider à gérer du mieux possible ces services publics,
- de susciter et d'animer le dialogue avec tous les organismes et entreprises de ces secteurs,
- de représenter ses adhérents auprès des autorités compétentes françaises et internationales,
- d'assurer la défense et la protection des intérêts collectifs de ses adhérents par tout moyen y compris par le biais de recours ou d'actions en justice devant toute autorité ou juridiction.

Pour information, la prochaine Assemblée Générale se tiendra le 22 octobre 2014 à Toulouse.

Le Conseil Communautaire désigne, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration, M. Henri STOLL, en tant que représentant titulaire et M. Bernard RUFFIO en qualité de représentant suppléant à siéger à l'Assemblée Générale de l'association.

2. Finances

2.1 N° 070/2014-FI : Décision modificative au budget « FLLBO »

Il s'avère nécessaire de procéder à la régularisation des crédits budgétaires pour l'installation d'une vis de convoyage équipant le silo à chaux de la station d'épuration de Lapoutroie.

BUDGET FLLBO - ASSAINISSEMENT MONTAGNE						
			SECTION D'EXPLOITATION		SECTION D'INVESTISSEMENT	
BUDGET FLLBO	ARTICLE	OPERATION	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Installation d'une vis de convoyage équipant le silo à chaux de la station d'épuration de Lapoutroie - régularisation des crédits budgétaires	2315	14				- 3 250.00 €
	21562	OPNI				3 250.00 €
		TOTAL	- €	- €	- €	- €

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration, la Décision Modificative au budget « FLLBO » comme ci-dessus détaillée.

2.2 N° 071/2014-FI : Admissions en non-valeur pour le service « Ordures ménagères »

Il est proposé d'admettre en non-valeur les titres de recettes pour le service « Ordures Ménagères » dont les débiteurs sont insolubles, comme suit :

Années	Sommes non recouvrées (en euros)
2008	219.75
2009	38.46
2010	1 243.65
2011	2 574.07
2012	1 619.43
2013	599.57
TOTAL	6 294.93

Le Conseil Communautaire décide d'admettre, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration, en non-valeur les titres de recettes, d'un montant total de 6 294.93 euros, pour le service « Ordures ménagères » dont les débiteurs sont insolubles.

2.3 N° 072/2014-FI : Rénovation énergétique des bâtiments : paiement des frais liés au voyage d'études DORéMI des 11 et 12 juin 2014

Dans le cadre du programme de rénovation énergétique des bâtiments, la CCVK a décidé de participer à un voyage d'études organisé par DORéMI, les 11 et 12 juin dans la Drôme et destiné aux élus, aux techniciens des collectivités et aux professionnels de la rénovation thermique.

Compte tenu de la multitude de postes de dépenses et de participants (7 – Elus, techniciens CCVK & entreprises) et afin de faciliter l'organisation de ce séjour, il est proposé aux membres du Conseil d'autoriser la prise en charge par la CCVK, de la totalité des frais engendrés. Il est demandé également d'accepter de rembourser les frais avancés par Mme Christine SCHRAMM pour les péages et un plein d'essence. Il est précisé que les frais d'agence (CWT) pour les billets de train seront remboursés suite à la grève de la SNCF.

Le Conseil Communautaire décide d'autoriser :

- la prise en charge, par la CCVK, de la totalité des frais engendrés par le voyage d'études DORÉMI pour les 7 participants, comme suit :

- Inscriptions : 1 050.00 euros (*à mandater à la Communauté de Communes du Val de Drôme*)
- Transport : 1 105.60 euros (*à mandater à CWT Distribution*)
- Location mini bus : 447.54 euros (*à mandater à EUPOPCAR Colmar*)
- Hébergement : 334.80 euros (*à mandater au Grand Hôtel de Crest*)
- Restauration : 105.00 euros (*à mandater à la Brasserie du Donjon*)
- Essence : 46.00 euros (*à mandater à Hiltenfinck*)

Soit un total de **3088.94 euros**.

- le remboursement des frais avancés par Mme Christine SCHRAMM (péage + plein d'essence) pour un montant de **174.08 euros**.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.

Mme Françoise GRASS demande si la mise en place de groupement d'artisans est transposable. M. REINSTETTEL indique, qu'à l'échelle de la CCVK, cela ne sera pas simple.

2.4 **N° 073/2014-FI** : Autorisation de versement d'indemnités au Percepteur de Kayersberg

En application des conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor, chargés des fonctions de receveurs des établissements publics locaux, il est proposé de verser une indemnité à Monsieur le Trésorier de Kayersberg, dont relève le siège de la CCVK.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration :

- **de solliciter** le concours du Trésorier pour assurer des prestations de conseil et l'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptables définies à l'article 1 de l'arrêté du 16/12/1983 ;
- **d'accorder** l'indemnité de conseil au taux de 100% par an ;
- **de dire que** cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16/12/1983 et sera attribuée à Monsieur Christophe LALAGÛE, Trésorier.

4. Personnel

4.1 **N° 084/2014-PR** : Centre Nautique - création d'un poste saisonnier d'agent d'entretien

Il s'avère indispensable de recruter un agent d'entretien pour faire face à un besoin saisonnier au « Centre Nautique ».

Le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration, la création d'un poste d'agent d'entretien saisonnier, à temps complet, pour la période du 16 juin 2014 au 30 septembre 2014, rémunéré selon l'indice brut 330 (IM 316).

4.2 **N° 085/2014-PR** : Service « Ordures ménagères » - création de 2 postes saisonniers d'agent de collecte

Il s'avère indispensable de recruter deux agents pour faire face à un besoin saisonnier au service « Ordures Ménagères ».

Le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration, la création :

- d'un poste d'agent de collecte d'ordures ménagères, à temps complet, pour la période du 1^{er} juillet au 31 août 2014, rémunéré selon l'indice brut 330 (IM 316) ;
- d'un poste d'agent de collecte des ordures ménagères, à temps complet, pour la période du 1^{er} octobre au 15 décembre 2014, rémunéré selon l'indice brut 330 (IM 316).

4.3 **N° 086/2014-PR** : Création d'emplois dans le cadre d'avancements de grade

Dans le cadre d'avancements de grade, il est proposé de créer les emplois comme suit :

- Filière administrative :
 - 1 emploi d'Adjoint administratif principal 2^{ème} classe
 - 1 emploi d'Adjoint administratif principal 1^{ère} classe
- Filière technique :
 - 1 emploi d'Agent de maîtrise principal

Le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration, la création, dans le cadre d'avancements de grade, des emplois précités.

5. Déchets

5.1 **N° 088/2014-OM** : Collecte des déchets d'amiante ciment – Demande de participation financière aux usagers et collectivités déposants

Les membres de la Commission (mandat précédent) ont validé la collecte exceptionnelle des déchets d'amiante ciment en 2014. Cette collecte sera organisée

sur la déchèterie à Kaysersberg. Il a été décidé que seuls les usagers privés et collectivités seront concernés par cette opération (les professionnels ne sont pas acceptés).

Dates d'accueil des usagers : les mercredi 22 et jeudi 23 octobre 2014, matins.

Les usagers seront invités à déposer les déchets d'amiante sous condition :

- d'avoir déposé son bulletin d'inscription avant le 15 septembre 2014 ;
- d'avoir récupéré à la CCVK le matériel de conditionnement des déchets d'amiante et les équipements de protection individuelle (EPI)
- d'accepter les conditions techniques de dépôt des déchets d'amiante et les conditions financières de participation à la prise en charge de l'opération.

Le Conseil Communautaire :

- **approuve** l'organisation de la collecte exceptionnelle des déchets d'amiante ciment en 2014 destinée aux usagers privés et aux collectivités ;
- **autorise** la facturation de l'enlèvement des déchets d'amiante à hauteur de 0.25 euros/kg déposé aux usagers et aux collectivités;
- **autorise** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire ;
- **autorise** le Président ou son représentant à solliciter les différents partenaires financiers potentiels.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.

5.2 **N° 093/2014-OM** : Proposition d'annulation de la décision n°092/2011-OM portant sur le choix du scénario d'optimisation du réseau de déchèteries (déchèterie unique à Kaysersberg)

Dans le cadre de sa réforme du service Déchets de 2010, la CCVK a sollicité un bureau d'étude (cabinet AUSTRAL) afin qu'il réalise un programme d'optimisation des déchèteries de la vallée de Kaysersberg qui s'est déroulée en plusieurs phases :

1. Etat des lieux/Diagnostic

2 Propositions des pistes d'optimisation : 4 scénarii

Les élus ont retenus 3 des propositions et ont sollicité une étude technique et financière pour chacun des scénarios.

3. Présentation en réunion de Bureau (à laquelle ont été conviés les Conseillers Communautaires, les membres de la commission « Déchets » et du groupe de travail « Déchèteries ») des études techniques et financières et des points d'impacts sur le fonctionnement pour les 3 scénarios (contraintes de mise en œuvre, coûts d'investissement et de fonctionnement, valorisation environnementale).

Après débat, les élus ont porté leur choix sur l'option suivante : 1 déchèterie unique à Kaysersberg.

Ce point a été mis à l'ordre du jour de la séance du 1^{er} décembre 2011. Les Conseillers du mandat précédent ont validé (par 19 voix pour, 3 contre et 1 abstention) le choix d'une déchèterie unique à Kaysersberg.

Après réflexion, cette solution n'est peut être pas la plus pertinente.

M. STOLL indique qu'il n'a jamais été favorable à la solution d'une déchèterie unique. Il insiste toutefois sur le fait qu'il faudra se poser la question du niveau de rénovation à opérer dans chaque déchèterie.

M. GRANDJEAN, quant à lui, s'interroge sur la nécessité de reprendre les études. MM. STOLL et MULLER précisent que tout ne sera pas à reprendre.

Compte tenu du travail effectué par la précédente commission, M. GRANDJEAN avertit de sa volonté de voter contre l'annulation de la délibération.

Mme TISSERAND rappelle que ce qui était bloquant c'était le montant de l'investissement.

Monsieur JACQUEY rappelle qu'il trouve que la politique de mobilité de la CCVK est incompatible avec le choix d'une seule déchèterie.

Par 20 voix POUR, 1 CONTRE (M. GRANDJEAN) et 1 ABSTENTION (M. KUSTER), le Conseil Communautaire :

- **annule** la décision n°092/2011-OM du 1^{er} décembre 2011 portant sur le choix du scénario d'optimisation du réseau de déchèteries ;
- **acte** qu'une réflexion sera engagée sur le fonctionnement à venir du service « déchèteries ».

6. N° 089/2014-CN : Centre nautique - Approbation du règlement intérieur – Point reporté

Il s'avère nécessaire de poursuivre le travail d'élaboration du règlement intérieur de la piscine. Il a donc été décidé de reporter ce point au prochain Conseil Communautaire (sept 2014).

7. Délégations au Président – Compte-rendu des travaux et des attributions exercés par délégation

7.1 Marchés et avenants - Liste des marchés conclus en 2014

ANNEE	N° DU MARCHE	OBJET	DATE DU MARCHE	MONTANT HT	NOM DE L'ATTRIBUTAIRE
2014	B0019	MAITRISE OEUVRE POUR L'AMENAGEMENT D'UN ITINERAIRE CYCLABLE ENTRE KIENTZHEIM ET AMMERSCHWIHR AVEC UNE PASSERELLE SUR LA WEISS	19/05/2014	24 630.00 €	Groupement solidaire : OTE INGENIERIE et GALLOIS CURIE

8. Informations et divers

8.1 Rapports annuels sur le prix et la qualité des services assainissement (SPANC, AKKS et FLLBO) et Ordures Ménagères (Cf. annexes 10-11-12 et 13)

Conformément à l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président présente au Conseil Communautaires les rapports annuels sur le prix et la qualité des Services Publics de l'Assainissement Non Collectif, AKKS et FLLBO pour l'exercice 2013.

Il présente également, conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités territoriales, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service « Ordures Ménagères », pour l'exercice 2013.

Les rapports annuels pour les services « Assainissement » et « Ordures Ménagères » ont été publiés et sont consultables sur notre site Intranet.

<http://www.cc-kaysersberg.fr/intranet/ordre-dujour.htm>

8.2 Communications sur les syndicats auxquels adhère la CCVK

8.2.1 Syndicat Mixte pour l'Aménagement du site du Lac Blanc : Election du Président et de ses Vice-présidents

Lors de la séance du 5 mai dernier, ont été installés en qualité de membres du Comité Syndical du SMALB :

Conseil Général du Haut-Rhin	Communauté de communes de la Vallée de Kaysersberg
M. Pierre BIHL	M. Jean-François BOTTINELLI
M. Pierre GSELL	Mme Agnès CASTELLI
M. Guy JACQUEY	Mme Françoise GRASS
M. Henri STOLL	M. Jean-Marie MULLER

Il a également été procédé à l'élection du Président et des Vice-Présidents du SMALB, à savoir :

- M. Guy JACQUEY - Président,
- M. Henri STOLL - 1^{er} Vice-président
- M. Jean-François BOTTINELLI - 2^e Vice-Président.

Le Comité a ensuite fixé les indemnités du Président et des Vice-Présidents et a procédé à l'élection des membres de la CAO et à la nomination des membres des Commissions de suivi des DSP « Remontées mécaniques » et « Sentier Pieds Nus ». La séance s'est achevée avec l'attribution des délégations au Président.

8.2.2 Syndicat Mixte Montagne Vignoble & Ried : Election du Président

Lors de la séance du Comité Syndical du 28 mai dernier, il a été procédé à l'installation des 52 délégués des 2 Communautés de communes membres du syndicat, ainsi qu'à l'élection du Président, des Vice-présidents et des membres du Bureau du Syndicat Mixte Montagne Vignoble & Ried, à savoir :

- Président : M. Henri STOLL (Président sortant)
- 1^{er} Vice-président : M. Umberto STAMILE (Président de la CC du Pays de Ribeauvillé)
- 2^e Vice-Président : M. Gabriel SIEGRIST (Maire de Hunawihir)
- Assesseurs : MM. Jean-Marie MULLER, Jean-Michel HERRSCHER (Mittelwihir), Hervé DOSCH (Illhaeusern).

Le Comité a ensuite fixé les indemnités du Président et des Vice-présidents, attribué les délégations au Président et au Bureau et renouvelé son adhésion à la Fédération Nationale des SCOT.

Après avoir remercié les personnes ayant voté pour lui, M. STOLL indique que les priorités du syndicat seront les suivantes : la grenellisation du SCOT, la réflexion sur la mise en place d'un service d'instruction des permis, la réflexion sur le PLUI et la poursuite des missions classiques, à savoir l'étude de la compatibilité des PLU et l'évaluation de la consommation de l'espace.

8.3 Communications sur le calendrier du projet de territoire

- Le Président de la CCVK se déplacera dans les communes qui en feront la demande pour parler :
 - d'urbanisme ;
 - de la Loi ALUR ;
 - du Projet de territoire ;
 - du fonctionnement de la CCVK.
 - Calendrier des prochaines réunions :
 - 08/07/2014 : 1^{ère} réunion de la Commission « Culture »
 - 09/07/2014 : 1^{ère} réunion de la Commission « Déplacements »
 - 10/07/2014 : Bureau (élargi) consacré à la présentation du diagnostic sur la mutualisation
 - 11/09/2014 : Bureau consacré au PLUI, projet de territoire
- Compte tenu de l'absence du Président à cette date, la réunion de Bureau sera reportée. La date retenue sera communiquée par mail, très prochainement.
- 25/09/2014 : Conseil Communautaire

8.4 Lancement de l'opération « levé et numérisation des réseaux »

Différentes collectivités du territoire du SCOT Montagne Vignoble et Ried se sont associées pour procéder au levé et à la numérisation des réseaux d'eau potable, d'assainissement, d'éclairage public et de chaleur afin de les intégrer au système d'information géographique (SIG) mutualisé.

La CCVK assure la maîtrise d'ouvrage de cette opération, qui est coordonnée par Anne URBAIN, chargée du SIG au syndicat mixte du SCOT. 23 communes, 2 syndicats d'eau et la CCVK y participent.

La Commission d'Appel d'Offres réunie en séance le 11 juin dernier a attribué le marché à la société SOPRECO pour un montant de 334.432,84 € HT.

La première phase de l'opération pourra démarrer dès cet été. Elle consiste à vérifier les plans des réseaux existants, notamment du point de vue de leur compatibilité avec le SIG.

Suite à cette phase, le prestataire réalisera le travail de relevé de terrain, puis la numérisation des données (3 à 9 semaines d'intervention par commune).

Il est important que **chaque commune puisse désigner 1 élu et 1 agent référents pour le suivi** de cette opération, notamment :

- pour accompagner le prestataire afin de lui faciliter le travail de terrain et lui fournir les éléments et données difficilement accessibles,
- pour contrôler le rendu du prestataire.

Un courrier sera prochainement adressé en ce sens à toutes les communes, avec les coordonnées du prestataire et le planning d'intervention.

Il est rappelé que l'opération est subventionnée à 40% par le Département et que, lors du vote du budget primitif 2014, il a été décidé que le reliquat soit pris en charge par la CCVK pour le compte de toutes ses communes membres.

8.5 Projet éolien au Col du Bonhomme : publication d'une tribune dans la presse

Le Président propose que, dans le cadre du projet éolien, une tribune soit publiée dans la presse.

En effet, comme le rappelle M. STOLL, le dossier éolien n'avance pas.

En septembre dernier, après avoir bloqué la RD 415, un rendez-vous aux Ministères de l'Agriculture et de l'Ecologie avait été obtenu. La tribune proposée à la publication, s'interroge sur les moyens nécessaires pour attirer l'attention des Ministères concernés, qui s'étaient pourtant engagés à organiser une réunion entre experts du Grand Tétrás afin de trancher sur les prétendus impacts. Cette réunion devait avoir lieu dans les 3 mois, mais elle n'est toujours pas annoncée au jour d'aujourd'hui, malgré 10 mois de patience et de relances.

Il est donc proposé de faire paraître dans la presse, la tribune ci-après détaillée qui fait état de la menace de bloquer le tour de France pour se faire entendre.

M. MULLER fait lecture du projet de tribune, et propose aux élus présents de signer le document :

« Voilà un an, le projet éolien du Col du Bonhomme, sur lequel notre Communauté de communes travaille depuis plus de 10 ans, faisait une nouvelle fois parler de lui. En effet, le préfet du Haut-Rhin avait délivré le 12 juin l'autorisation de défrichement, nécessaire en amont du chantier. Après des années d'effort, nous étions ravis de voir avancer les choses ! Pourtant, deux mois à peine plus tard, le Ministère de l'Agriculture a décidé de retirer cette autorisation.

Alors, choqués par ce revirement soudain, nous avons décidé de mener une opération « coup de poing » pour dénoncer la situation, et nous avons bloqué la circulation routière sur notre territoire. Quelques semaines plus tard, nous étions reçus au Ministère de l'Agriculture, où on nous faisait la promesse d'organiser rapidement une réunion d'expertise technique sur le Grand tétras.

*Depuis lors, nonobstant les nombreux courriers envoyés par la collectivité et par notre partenaire, le développeur éolien OSTWIND, plus rien ne se passe. **La réunion promise n'a toujours pas eu lieu.***

*Il y a un peu plus d'un mois, nous avons sollicité encore une fois le Ministre de l'Agriculture, mais également la Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie. Cela n'a pas fait avancer les choses. Silence radio. La réunion promise n'a toujours pas eu lieu et n'est pas prévue à l'agenda. **Nous demandons simplement que celle-ci se déroule, afin de débloquent définitivement le dossier, dans un sens ou dans l'autre.***

Aujourd'hui, cela nous pousse à nous interroger : la France est-elle devenue un pays où il faut systématiquement aller à l'affrontement pour se faire entendre par les hautes institutions ? Faut-il entamer des actions « coup de poing » pour que le Ministère daigne se pencher sur notre dossier ? Faut-il que nous bloquions le Tour de France, qui passera prochainement sur notre territoire, pour qu'on s'intéresse à notre projet ? Aujourd'hui, notre Communauté de communes travaille sur ce projet éolien depuis plus de 10 ans, dans un esprit de respect et même de développement de la biodiversité. Nous nous inscrivons ainsi pleinement dans la transition écologique et énergétique voulue par le gouvernement, et dont notre territoire est reconnu comme l'un des pionniers. C'est pourquoi nous sommes consternés de voir notre projet à l'arrêt, d'autant plus que nos concitoyens le soutiennent totalement. Car s'il reste modeste à l'échelle de la France, il permettrait d'alimenter en électricité spécifique l'ensemble des foyers de notre territoire et aux habitants d'être acteurs de leur énergie (participation au capital).

Aujourd'hui, nous avons tout simplement l'impression qu'on se moque de nous. »

Il demande à l'assemblée si l'un ou l'autre Conseiller souhaite prendre la parole.

Aucun autre Délégué ne souhaitant intervenir, le Président lève la séance à 19h10.

Il invite les Conseillers à boire le verre de l'amitié.

Numéros d'ordre des décisions prises lors de cette séance

N° de décision	Domaine	Rubrique	Objet
n°090/2014-AG	Administration Générale	Modification OJ	Approbation des Conseillers Communautaires pour la modification de l'ordre du jour
n°069/2014-AG	Administration Générale	PV approbation	Approbation du compte-rendu du Conseil Communautaire du 15 mai 2014
n°092/2014-AG	Administration Générale	Création Commissions	Création et constitution des commissions intercommunales - Point ajouté
n°074/2014-AG	Administration Générale	Délégations de Service Public	Délégations de Service Public (DSP) : commissions de suivi et examen des rapports pour l'année 2013 - DSP « Petite Enfance - Jeunesse »
n°075/2014-AG	Administration Générale	Délégations de Service Public	Délégations de Service Public (DSP) : commissions de suivi et examen des rapports pour l'année 2013 - DSP « Golf Public d'Ammerschwyr/Trois-Epis »
n°076/2014-AG	Administration Générale	Délégations de Service Public	Délégations de Service Public (DSP) : commissions de suivi et examen des rapports pour l'année 2013 - DSP « Plateforme Filière Bois-Energie »
n°077/2014-AG	Administration Générale	Transports	Navette des Crêtes 2014 - validation de la participation de la CCVK et approbation de l'annexe à la convention de partenariat 2013-2015
n°078/2014-AG	Administration Générale	Environnement	Programme de sensibilisation et d'éducation à l'environnement sur le territoire de la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg : approbation de l'avenant n°2 à la convention signée avec le CPIE
n°079/2014-AG	Administration Générale		Approbation et autorisation de signature des conventions de servitude avec ERDF
n°080/2014-AG	Administration Générale		Autorisation générale et permanente de poursuites contentieuses par le comptable public
n°081/2014-AG	Administration Générale	Désignation de représentants	Désignation d'un deuxième représentant de la CCVK à siéger au Comité Directeur de l'Association des Maires du Haut-Rhin (AMHR)
n°082/2014-AG	Administration Générale	Dématérialisation	Dématérialisation : Autorisation de passation du 1 ^{er} avenant à la convention de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité signée avec la Préfecture du Haut-Rhin
n°083/2014-AG	Administration Générale	Formation des Elus	Droits à la formation des Elus
n°087/2014-AG	Administration Générale	Indemnités des Elus	Modification de la décision n°037/2014-PR du 16/04/2014 portant sur la fixation des indemnités de fonction
n°091/2014-AG	Administration Générale	Désignation de représentants	Désignation de 2 représentants (1 titulaire et 1 suppléant) à siéger aux instances de l'association AMORCE - Point ajouté
n°070/2014-FI	Finances	Décisions Modificatives	Décision Modificative au budget « FLLBO »
n°071/2014-FI	Finances	Admissions en non valeur	Admissions en non-valeur pour le service « Ordures ménagères »
n°072/2014-FI	Finances	Remboursement frais	Rénovation énergétique des bâtiments : paiement des frais liés au voyage d'études DORÉMI des 11 et 12 juin 2014
n°073/2014-FI	Finances	Indemnités percepteur	Autorisation de versement d'indemnités au Percepteur de Kaysersberg
n°084/2014-PR	Personnel	Créations postes saisonniers	Centre Nautique - création d'un poste saisonnier d'agent d'entretien

n°085/2014-PR	Personnel	Créations postes saisonniers	Service « Ordures ménagères » - création de 2 postes saisonniers d'agent de collecte
n°086/2014-PR	Personnel	Avancements de grade	Création d'emplois dans le cadre d'avancements de grade
n°088/2014-OM	Déchets	Tarifs	Collecte des déchets d'amiante ciment – Demande de participation financière aux usagers et collectivités déposants
n°093/2014-OM	Déchets	Déchèteries	Proposition d'annulation de la décision n°092/2011-OM portant sur le choix du scénario d'optimisation du réseau de déchèteries (déchèterie unique à Kaysersberg) – Point ajouté
n°089/2014-CN	Centre nautique	Règlement intérieur	Approbation du règlement intérieur – Point reporté

Tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal du Conseil Communautaire de la
Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg
de la séance du **19 juin 2014**

Ordre du jour :

N°090/2014-AG : Approbation des Conseillers Communautaires pour la modification de l'ordre du jour

1. N°069/2014-AG : Approbation du compte-rendu du Conseil Communautaire du 15 mai 2014

2. Finances

2.1 **N° 070/2014-FI** : Décision modificative au budget « FLLBO »

2.2 **N° 071/2014-FI** : Admissions en non-valeur pour le service « Ordures ménagères »

2.3 **N° 072/2014-FI** : Rénovation énergétique des bâtiments : paiement des frais liés au voyage d'études DORÉMI des 11 et 12 juin 2014

2.4 **N° 073/2014-FI** : Autorisation de versement d'indemnités au Percepteur de Kaysersberg

3. Administration Générale

3.1 Délégations de Service Public (DSP) : commissions de suivi et examen des rapports pour l'année 2013

3.1.1 **N° 074/2014-AG** : DSP « Petite Enfance - Jeunesse »

3.1.2 **N° 075/2014-AG** : DSP « Golf Public d'Ammerschwih/Trois-Epis »

3.1.3 **N° 076/2014-AG** : DSP « Plateforme Filière Bois-Energie »

3.2 N° 077/2014-AG : Transports : Navette des Crêtes 2014 - validation de la participation de la CCVK et approbation de l'annexe à la convention de partenariat 2013-2015

3.3 N° 078/2014-AG : Programme de sensibilisation et d'éducation à l'environnement sur le territoire de la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg : approbation de l'avenant n°2 à la convention signée avec le CPIE

3.4 **N° 079/2014-AG** : Approbation et autorisation de signature des conventions de servitude avec ERDF

3.5 **N° 080/2014-AG** : Autorisation générale et permanente de poursuites contentieuses par le comptable public

3.6 **N° 081/2014-AG** : Désignation d'un deuxième représentant de la CCVK à siéger au Comité Directeur de l'Association des Maires du Haut-Rhin (AMHR)

3.7 **N° 082/2014-AG** : Dématérialisation : Autorisation de passation du 1^{er} avenant à la convention de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité signée avec la Préfecture du Haut-Rhin

3.8 **N° 083/2014-AG** : Droits à la formation des Elus

3.9 **N° 087/2014-AG** : Modification de la décision n°037/2014-PR du 16/04/2014 portant sur la fixation des indemnités de fonction

3.10 **N° 091/2014-AG** : Désignation de 2 représentants (1 titulaire et 1 suppléant) à siéger aux instances de l'association AMORCE - **Point ajouté**

3.11 **N° 092/2014-AG** : Création et constitution des commissions intercommunales - **Point ajouté**

4. Personnel

4.1 **N° 084/2014-PR** : Centre Nautique - création d'un poste saisonnier d'agent d'entretien

4.2 **N° 085/2014-PR** : Service « Ordures ménagères » - création de 2 postes saisonniers d'agent de collecte

4.3 **N° 086/2014-PR** : Création d'emplois dans le cadre d'avancements de grade

5. Ordures Ménagères

5.1 **N° 088/2014-OM** : Collecte des déchets d'amiante ciment – Demande de participation financière aux usagers et collectivités déposants

5.2 **N° 093/2014-OM** : Proposition d'annulation de la décision n°092/2011-OM portant sur le choix du scénario d'optimisation du réseau de déchèteries (déchèterie unique à Kaysersberg) – **Point ajouté**

6. N° 089/2014-CN : Centre nautique - Approbation du règlement intérieur – **Point reporté**

7. Délégations au Président – Compte-rendu des travaux et des attributions exercés par délégation

7.1 Marchés et avenants - Liste des marchés conclus en 2014

8. Informations et divers

8.1 Rapports annuels sur le prix et la qualité des services assainissement (SPANC, AKKS et FLLBO) et Ordures Ménagères

8.2 Communications sur les syndicats auxquels adhère la CCVK

8.2.1 Syndicat Mixte pour l'Aménagement du site du Lac Blanc : Election du Président et de ses Vice-présidents

8.2.2 Syndicat Mixte Montagne Vignoble & Ried : Election du Président

8.3 Communications sur le calendrier du projet de territoire

8.4 Lancement de l'opération « levé et numérisation des réseaux »

COMMUNES	DELEGUES	SIGNATURES	PROCURATION
AMMERSCHWIHR	M. Patrick REINSTETTEL, Vice-président		—
	Mme Lucie PONGRATZ-GLEIZES	<i>Procuration donnée à M. Patrick REINSTETTEL</i>	
FRELAND	M. Jean-Louis BARLIER		—
	Mme Martine THOMANN, Vice-présidente		—
KATZENTHAL	Mme Nicole TISSERAND		—
	M. Jean-Jacques GRANDJEAN		—
KAYSERSBERG	M. Henri STOLL, Vice-président		—
	Mme Françoise GRASS		—
	M. Alain THURLINGS	<i>Absent non représenté</i>	—
	M. Benoît KUSTER, Vice-président		—
KIENTZHEIM	M. Joseph FRITSCH,		—
	Mme Martine SCHWARTZ	<i>Procuration donnée à M. Joseph FRITSCH</i>	
LABAROCHE	M. Bernard RUFFIO, Vice-président		—
	Mme Catherine OLRV		—
LAPOUTROIE	M. Jean-Marie MULLER, Président		—
	Mme Aurore PETITDEMANGE		—
LE BONHOMME	M. Jean-François BOTTINELLI		—
	M. Jean-Luc ANCEL		—

ORBÈY	M. Guy JACQUEY, Vice-président		—
	Mme Rose-Blanche DUPONT		—
	Mme Chantal OLRÉY		—
	M. Rémi MAIRE		—
SIGOLSHEIM	M. Thierry SPEITEL,	<i>Absent non représenté</i>	—
	Mme Agnès CASTELLI		—